

Demierre Daniel
La Clamogne 12
1633 Marsens
026 915 32 92
www.danieldomierre.ch
Luimeme@danieldomierre.ch

Marsens, le 01 avril 2019

Déposé

Préfecture de la Gruyère
Case postale 192

1630 Bulle

Concerne: Recours de Monsieur Daniel Demierre interjeté le 9 avril 2018 contre la décision rendue par le conseil communal de Marsens le 15 mars 2018 - Interdiction de pénétrer périmètre scolaire de Marsens - Echarlens durant les heures d'école.
Dossier 2018 - 3006

Monsieur le Préfet, bonjour,

Je vous transmets sous ce pli les documents suivants:

- Lettre à Monsieur Macheret David, Syndic de Marsens, route des Bugnons 77, à 1633 Marsens.
- Lettre à Monsieur Saucy Francis, r. des Châteaux 49, 1633 Vuippens

Je vous prie de les ajouter au dossier. Merci.

Je reste à votre entière disposition pour d'autres renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes remerciements pour votre attention et mes bonnes salutations.

Annexes mentionnées